

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
CANTON DE SIGOULES
COMMUNE DE MONESTIER

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 février 2020

Présent(e)s : Marie-Agnès BROUILLEAUD, Claude SAUVAGE, Elisabeth ALEXANDER, Patrick VERGNOL, Anne WAUQUIER, Richard DOUGHTY, Christian DESREUMEAUX, Philippe MORAND

Absents excusés : Virginie CHUPIN (procuration Patrick VERGNOL)

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Patrick VERGNOL

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la proposition de bail Orange
- Autorisation de recrutement d'agent contractuel de remplacement
- Révision des loyers

Est rajouté à l'ordre du jour :

- Assurance statutaire du personnel
- Aliénation chemin Baudry

QUESTIONS DIVERSES

- Divers

La séance est ouverte à 18h30

En préambule, signature de la liste de présence et lecture par Madame Le Maire du compte rendu du dernier conseil municipal.

Approbation du compte rendu du dernier
Conseil Municipal

Nombre de votants : 9- pour :9 - contre :0 - abstention :0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

En début de séance Madame Marie-Agnès BROUILLEAUD demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Assurance statutaire du personnel
- Aliénation chemin Baudry

Faute d'absence de retour d'informations de l'étude de Maître MONTEIL, ce point a dû être annulé de l'ordre du jour.

Accord du conseil municipal.

Approbation de la proposition de bail Orange

La société Orange, dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électronique doit procéder pour l'exploitation de ses réseaux à l'implantation d'Équipements Techniques. Dans ce contexte, les parties se sont rapprochées afin de signer un bail pour l'implantation d'équipements techniques à côté des ateliers communaux situés à la Bastide. (réf cadastrale D 618) .

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bail proposé par la société Orange.

Il est proposé à Madame Le Maire et au Conseil Municipal de voter quant à l'approbation du bail pour l'implantation d'équipements techniques.

Nombre de votants : 9 - pour : 4 - contre :1 - abstention : 4

Résultat du vote : la proposition est acceptée à la majorité

Le Conseil Municipal s'engage à transmettre l'information aux habitants de la Bastide et tiendra compte de la majorité des points de vue de ceux-ci.

La mairie s'engage à rendre visite aux riverains depuis les Eyssards jusqu'à la sortie de la Bastide dès lundi 10 février.

Monsieur Morand relève les points :

Annexe 5 : Etat des connaissances scientifiques, voir extrait mail

Article 16 : Limité la confidentialité aux questions techniques.

**Autorisation de recrutement d'agent
contractuel de remplacement**

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaire ou d'agents contractuels territoriaux indisponible.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame Le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.
- De charger le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédit au budget.

Nombre de votants : 9- pour :9 - contre : 0 - abstention :0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal autorise un recrutement sous la seule et unique condition d'une maladie ou absence supérieure à 6 mois vu la présence de deux agents à temps plein.

Révision des loyers

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune loue 2 logements dans la commune. Les loyers doivent être réévalués chaque année en prenant comme référence l'indice de révisions des loyers. En 2019, la revalorisation des loyers a eu lieu.

Il est proposé la revalorisation des loyers du logement de l'école et de la petite maison à compter du 1^{er} janvier 2020. Le trimestre de référence retenu sera le quatrième trimestre 2019

Nombre de votants : 9 - pour :9 - contre :0 - abstention :0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

Assurance statutaire du personnel

Madame Le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettant à la collectivité de s'assurer sur les risques demeurant à sa charge est assuré par CMP Assurance pour la partie gestion.

Madame le Maire donne lecture du contrat délivré par CMP Assurance, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour les contrats 2020.

Nombre de votants :9 - pour :9 - contre :0 - abstention :0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

Aliénation chemin Baudry

Point annulé par manque d'informations.

QUESTIONS DIVERSES

Entretien copieur école : Voir le contrat s'il n'y a pas de vétusté, demander le remboursement vétusté fin d'année (anticiper la résiliation du contrat à échéance).

Autorisation de feu : Mettre le lien sur le site de la commune

Tondeuse : 6800€ chez Thomas Motoculture à prévoir dans le budget 2020.

Démoussage toiture : des devis ont été demandés pour le restaurant et pour l'école.

La séance est levée à 20h02

